Informations de base

2007/2215(IMM) IMM - Immunité des députés	Procédure terminée
Demande de levée d'immunité de Hans-Peter Martin **Subject** 8.40.01.03 Immunité des députés	

Acteurs principaux

	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
Parlement européen	JURI Affaires juridiques	WALLIS Diana (ALDE)	19/11/2007

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
27/09/2007	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
10/03/2008	Vote en commission		Résumé
10/03/2008	Dépôt du rapport de la commission	A6-0071/2008	
12/03/2008	Décision du Parlement	T6-0089/2008	Résumé
12/03/2008	Résultat du vote au parlement		
12/03/2008	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques

Référence de la procédure	2007/2215(IMM)
Type de procédure	IMM - Immunité des députés
Sous-type de procédure	Levée d'immunité
Base juridique	Règlement du Parlement EP 6
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	JURI/6/54135

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé

Rapport déposé de la commission, lecture unique		A6-0071/2008	10/03/2008	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T6-0089/2008	12/03/2008	Résumé

Informations complémentaires		
Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Demande de levée d'immunité de Hans-Peter Martin

2007/2215(IMM) - 12/03/2008 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a décidé de **lever l'immunité** parlementaire de M. Hans-Peter **MARTIN** (AT, NI).

Le rapport avait été déposé en vue de son examen en séance plénière par Mme Diana **WALLIS** (ALDE, UK) au nom de la commission des affaires juridiques.

Le 12 octobre 2007, le Président du Parlement a transmis au président de la commission des affaires juridiques une lettre du Représentant Permanent de la République d'Autriche, contenant une demande du Tribunal de Grande Instance de Vienne visant à la levée de l'immunité parlementaire de M. Hans-Peter Martin.

En ce qui concerne les faits, il est rappelé que par constitution de partie civile tendant à l'ouverture initiale d'une instruction, adressée le 6 juin 2007 à la Chambre pénale du Tribunal de Grande Instance de Vienne, la société fiduciaire Merkur « Wirtschaftstreuhand - und Steuerberatungs GmbH » a invité cette juridiction à condamner M. Hans-Peter Martin pour atteinte à la réputation d'autrui, conformément à l'article 152 du Code pénal autrichien.